

Lausanne, le 17 septembre 2019.

Message culture 2021-2024 : Réponse à la consultation

La CORODIS est la commission romande de diffusion des spectacles. Créée en 1993 elle s'engage depuis 26 ans à soutenir la diffusion des spectacles romands dans le domaine des arts de la scène en accordant des soutiens financiers aux tournées, en favorisant la mise en réseau des artistes et en faisant une promotion active des spectacles romands en tournée.

Constituée en association à but non lucratif, elle a pour membres les chef-fe-s des services culturels des 6 cantons romands plus du canton de Berne pour sa partie francophone, et de 23 villes. Elle compte également parmi ses membres la Fédération des arts de la scène (une cinquantaine de théâtres d'accueil et de production) et Danse Suisse.

La CORODIS se situe à l'intersection entre les collectivités publiques qui la financent et lui donnent sa mission, les théâtres de la FRAS avec lesquels elle collabore étroitement dans la mise en œuvre de certains dispositifs et les compagnies qui lui présentent des demandes de soutien. Cette position lui offre une vision unique de l'évolution de la production et de la diffusion des arts vivants en Suisse romande.

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

1.1.3 Objectifs de l'encouragement fédéral de la culture

« ...le Conseil Fédéral a pour la première fois défini trois principaux axes d'action qui guideront la future politique culturelle fédérale. Ils ont pour nom « participation culturelle », « cohésion sociale », « création et innovation. »

Comme le soulignent l'UNESCO, la culture joue un rôle central dans la formation de la cohésion sociale qui est une condition essentielle de la qualité de vie des habitants et de la gouvernabilité du pays. Or, elle est souvent mise à mal par les différences culturelles qui s'expriment lors de votation entre régions linguistiques, entre centres urbains et campagnes, et par le repli identitaire qui s'observe en Suisse comme dans le reste de l'Europe ces dernières années.

La création et l'innovation sont largement soutenues dans le domaine académique et la Suisse peut s'enorgueillir de disposer d'écoles et de chercheurs de haut niveau. Comme le mentionne le rapport, certains artistes suisses connaissent aussi le succès à l'international grâce à des productions de haute qualité. Il serait maintenant souhaitable que la création et l'innovation artistiques reçoivent un soutien à la mesure de leur qualité afin que ceux qui œuvrent dans ce domaine puissent aussi vivre de leur métier. Le manque de moyen confine les créateurs dans la précarité et restreint les conditions de la recherche.

La précarité des travailleurs du domaine des arts vivants s'est accrue ces 10 dernières années et leurs perspectives de prévoyance professionnelle s'en trouve gravement affectées. Il est indispensable de renforcer les moyens d'aide à la création et à la diffusion des spectacles. La longévité des créations et leur rayonnement sont intimement liés aux conditions de production des œuvres, ce qui a une influence majeure sur le développement des artistes.

Il nous semble utile de favoriser de manière plus ambitieuse le partage de la culture si riche et diversifiée de ce pays, d'en valoriser les multiples expressions, qu'elles soient traditionnelles ou contemporaines, et d'encourager la participation culturelle avec plus de vigueur et surtout de moyens.

Aussi, le montant demandé à la Confédération par le Conseil fédéral pour la mise en place de sa politique culturelle (0.3% des dépenses de la Confédération), ne nous semble-t-il pas proportionné à l'importance des enjeux sociétaux visés. Nous souhaiterions qu'un pays aussi prospère que la Suisse accorde au minimum 1% des dépenses publiques fédérales au soutien à la culture.

COMMENTAIRE SUR LES MESURES ENVISAGÉES CONCERNANT LES ARTS VIVANTS

2.1.1 LA RELÈVE (P. 15)

Les mesures d'encouragement de la Confédération (Pro Helvetia) ont pour but l'acquisition de la pratique professionnelle et de l'expérience artistique ainsi que leur premier approfondissement.

La CORODIS se préoccupe de la multiplication des jeunes structures de production. Les artistes émergents qui veulent créer un projet fondent une structure de production (une compagnie sous forme d'association à but non lucratif) pour pouvoir en chercher le financement et engager une équipe. La plupart de ces jeunes artistes n'ont pas les compétences pour assumer la gestion administrative et économique de leur entreprise. Ils-elles n'ont pas les connaissances et donc la conscience de leurs responsabilités d'employeur-se-s, notamment en matière de ressources humaines et de droit du travail. Ils-elles perdent un temps précieux à essayer de comprendre comment s'y prendre et sont susceptibles de faire des erreurs. Il serait judicieux de décharger les jeunes artistes de ces préoccupations le temps qu'ils acquièrent un peu d'expérience et pour leur permettre de se concentrer sur leur compétences / responsabilités artistiques.

➔ **Il nous semble souhaitable de soutenir les structures de production professionnelles à même de porter les projets de plusieurs artistes en leur accordant les ressources nécessaires à cette prise en charge.**

La limite d'âge de 35 ans pour bénéficier des dispositifs d'aide à la relève est trop limitative dans le domaine de la mise en scène et de la chorégraphie notamment. En effet, nombre d'artistes font une carrière d'interprète avant de porter des projets en qualité de metteur ou metteuse en scène, ou de

chorégraphe. On peut être un chorégraphe émergent à 36 ans et être trop vieux pour bénéficier d'un soutien à la relève.

- ➔ **La limite d'âge devrait être repoussée ou considérée selon d'autres critères (nombre de productions professionnelles réalisées par exemple).**

2.1.2 CRÉATION ARTISTIQUE

Revenu et rémunération des acteurs culturels (p. 15)

« C'est pourquoi, à partir de 2021, l'OFC et Pro Helvetia assortiront leurs aides financières d'une condition stipulant que les bénéficiaires d'aide financière doivent se conformer aux directives des associations faitières respectives en matière de rémunération des acteurs culturels. »

Nous faisons le constat que les professionnels de la scène ne vivent pas convenablement de la pratique de leur métier, que celle-ci précarise à long terme leur prévoyance et qu'il convient d'adopter des mesures pour faire évoluer la situation. Ceci constitue une véritable préoccupation pour la CORODIS. À ce propos, il nous semble souhaitable d'engager une révision concertée des politiques de soutien à la création artistique entre les villes, les cantons et la confédération.

Toutefois, les producteurs ne devraient pas être les seuls à assumer une contrainte car ils sont tributaires des subventions qu'ils reçoivent et des conditions financières que leur accordent les lieux.

Par ailleurs, remettre en mains des seules associations faitières les directives visant à améliorer les conditions de rémunération des acteurs culturels, et finalement des conditions de productions et de diffusion nous semble insuffisant.

- ➔ **Nous pensons que l'OFC et Pro Helvetia devraient également prendre en considération les recommandations des organisations représentatives au niveau régional, comme les syndicats. Ceci permettrait d'éviter un nivellement par le bas des conditions salariales compte tenu du fait que la réalité en Suisse romande par exemple, est différente de celle du reste de la Suisse en ce qui concerne les arts vivants en particulier.**
- ➔ **Nous pensons que l'objectif devrait être de faire respecter et appliquer les recommandations des organisations professionnelles de référence à tous les employeurs et employés, producteurs institutionnels et indépendants, afin de garantir à moyen et long terme une progression et de meilleures conditions cadres. Ces dernières permettront une concurrence plus équitable entre producteurs, mais aussi une utilisation plus respectueuse des deniers publics et finalement une offre culturelle de qualité en regard des moyens financiers disponibles.**

Soutien des personnes collaborant à des processus artistiques (p. 15)

À partir de 2021, l'encouragement de la Confédération tiendra plus fortement compte des fonctions et activités qui ont une influence décisive sur le processus créatif et la diffusion des œuvres d'art, même si elles ne correspondent pas à la définition étroite du terme « créateur culturel ».

- ➔ **La CORODIS soutient pleinement cette évolution. C'est ici peut-être que la question de l'encouragement aux maisons de production devrait être considérée, notamment de celles qui porteraient les projets d'artistes émergents.**

2.3.3 Arts du spectacle

Encouragement de la création artistique (p. 22)

Nous partageons sans réserve le constat d'un déséquilibre entre les moyens publics investis dans la production des œuvres et ceux consacrés à leur exploitation. La diffusion des œuvres devrait constituer une priorité dans le développement des politiques de soutien, en particulier dans le domaine des arts vivants où les productions sont onéreuses.

- ➔ **Dans cette perspective, nous insistons sur la nécessité d'augmenter les moyens dévolus à la diffusion nationale et internationale de Pro Helvetia.**

« Compagnies indépendantes obligées de produire : Afin d'offrir davantage de possibilités et d'espace pour créer des œuvres artistiques plus mûres et plus approfondies, l'on examinera l'éventualité de verser aussi des aides à la création sous forme de contributions à la recherche. »

- ➔ **Nous approuvons les mesures qui permettent d'améliorer les conditions de production plutôt que la multiplication du nombre d'œuvres qui voient le jour, en finançant par exemple des temps de recherche plus importants. Cette augmentation des périodes de travail renforcera la qualité des créations et stimulera l'innovation.**

Encouragement à la création dans le théâtre musical et le cirque contemporain

- ➔ **La CORODIS salue l'ouverture du soutien à ces disciplines qui connaissent une évolution importante ces dernières années.**
- ➔ **Nous faisons parallèlement le constat d'une toujours plus forte hybridation entre arts scéniques et performance. La CORODIS est de plus en plus régulièrement sollicitée à soutenir des performances qui se présentent au public dans le cadre de festivals, de saison d'arts vivants mais également dans des galeries et des musées. À titre d'exemple, La Ribot est l'une des invitées principales du Festival d'Automne à Paris après une rétrospective espagnole qui passait notamment par le MACBA – Musée d'art contemporain de Barcelone. Yann Marrussich alterne festivals et galeries. Il lui a notamment été consacré une rétrospective l'an passé au Lieu unique à Nantes où il a présenté 9 de ses performances. Ces artistes, pour ne citer qu'eux, ne sont pas considérés au regard de la réalité de leur expression artistique mais associés à la danse (d'où ils viennent). Nous pourrions aussi mentionner Yan Duyvendak dont les propositions scéniques sont multifformes. Il nous semblerait opportun de mentionner la performance aux côtés des disciplines nouvellement reconnues comme le « théâtre musical » et le « cirque contemporain ».**
- ➔ **Dans le même ordre d'idée, nous soutenons la demande de la FARS pour une reconnaissance de l'art en espace public. En effet, il existe de plus en plus de manifestations qui accueillent des spectacles professionnels à la belle saison. Dans ce domaine, les spectacles ont souvent une exploitation importante et tournent beaucoup. Il nous semble nécessaire de reconnaître ces artistes et de veiller pour un soutien public à favoriser leurs conditions d'exercice et de rémunération.**

« Pour le cirque, l'encouragement à la création sera systématisé et intégré dans l'encouragement existant pour la danse et le théâtre. »

- ➔ **Nous sommes inquiets de lire que l'encouragement à la création dans le domaine du cirque sera intégré à l'encouragement existant pour le théâtre et la danse sans qu'un accroissement**

des moyens ne soit mentionné. L'augmentation du nombre de bénéficiaires potentiels et la diversification de leurs profils doit être assortie d'une augmentation des fonds alloués à cette mission et non d'une partition des ressources existantes.

2.1.3 DIFFUSION, PROMOTION ET ÉCHANGES EN SUISSE (p.16)

Échanges et promotion

Les instruments existants pour l'encouragement des échanges culturels entre communauté linguistiques ne sont pas suffisants ou pas suffisamment efficaces. Les statistiques de la CORODIS montrent que selon les années, entre 2% et 4% des représentations qu'elle soutient se déroulent dans une autre région linguistique du pays.

- ➔ Nous recommandons de renforcer la circulation des œuvres d'arts vivants entre les régions linguistiques.
- ➔ La mise en place de réseaux interrégionaux spécifiques à telle ou telle discipline intéresse vivement la CORODIS qui se met à disposition de la Confédération (Pro Helvetia) pour contribuer à la réflexion.

Échanges en Suisse (p. 23)

Nous partageons le constat des difficultés de diffusion du théâtre parlé dans les autres régions linguistiques et du manque de lieux d'accueil en Suisse pour la danse et le cirque contemporain.

- ➔ Nous approuvons l'augmentation des moyens dédiés à la traduction et au surtitrage des œuvres, pour favoriser leur diffusion entre les régions linguistique.
- ➔ La mise en place d'un projet impliquant les villes et les cantons pour soutenir la diffusion de la danse et du cirque contemporain, en particulier en Suisse romande, concerne directement la CORODIS qui se met à disposition de la Confédération (Pro Helvetia) pour prendre part à la réflexion.

Nous pensons nécessaire de trouver le moyen de favoriser la connaissance des artistes des autres régions, d'encourager des dispositifs du type « Salons d'artistes » organisés par la FRAS et la CORODIS ou « Fonds des programmateurs » de RESO qui favorisent les conditions de production et assurent une première exploitation des spectacles au niveau national.

- ➔ Nous approuvons le soutien au travail de diffusion qui nécessite un engagement dans la durée et se trouve pour le moment très mal rémunéré si bien que les professionnels abandonnent rapidement. Il est important d'encourager le développement de ces compétences en permettant aux professionnels de vivre de ce métier.

2.2 DIFFUSION DE LA CULTURE SUISSE À L'ÉTRANGER ET ÉCHANGES CULTURELS INTERNATIONAUX (p. 17-18)

Compétitivité internationale

Nous partagerons le constat que l'intérêt pour les artistes suisses à l'étranger a véritablement grandi ces dernières années du fait de la qualité des œuvres, des différentes initiatives des professionnels et des dispositifs existants.

- ➔ Le financement de cette mission nous semble insuffisant pour la période 2021-2024. L'enveloppe de Pro Helvetia devrait être augmentée pour que les artistes puissent recevoir une rémunération convenable même lorsqu'ils se produisent dans des régions avec un niveau économique plus faible que la Suisse.

Diffusion et promotion internationale

- ➔ Nous partageons le constat que les fonds d'encouragement aux tournées internationales, au renforcement de la compétitivité internationale des producteurs et à la visibilité des artistes suisses dans les plateformes internationales leur permettant d'accéder à de nouveaux territoires de diffusion doivent absolument être augmentés de manière significative.

Développement et élargissement des mesures concernant l'accès au marché et la compétitivité (p.52)

- ➔ La CORODIS considère que l'élargissement *des mesures concernant l'accès au marché et la compétitivité* ne peut se réaliser avec une augmentation de 300 000 francs par an considérant l'ambition formulée d'étendre les mesures actuelles à un autre discipline (la musique) et d'autre régions géographiques (les pays extra-européens).
- ➔ En réalité, en comparaison avec les ressources dont dispose Pro Helvetia en 2020 (11.7 millions de francs pour la diffusion, les échanges culturels et la promotion à l'étranger), les fonds vont baisser à 11.1 millions en 2021 pour remonter progressivement à 11.9 en 2024.
- ➔ Le montant n'étant pas en cohérence avec l'ambition et le besoin exprimés. Dans ces conditions l'élargissement des mesures favorisant les échanges culturels internationaux ne devrait pas se faire. En effet, élargir les mesures conduirait à un moins bon soutien pour tous que celui qui existe actuellement.

2.1.4 PRIX SUISSES (P. 16)

Les Prix suisses des arts de la scène

La CORODIS soutient la fusion des Prix suisses du théâtre et des Prix suisses de la danse en Prix suisse des arts de la scène.

- ➔ La CORODIS conçoit que les prix des arts vivants incluent désormais les arts du cirque, les arts de rue, les performances et le cabaret pour autant que ces nouvelles disciplines ne soient pas distinguées en puisant dans le budget alloué jusqu'ici à la danse ou au théâtre mais par un apport financier supplémentaire.

2.1.5 ORGANISATIONS D'ACTEURS CULTURELS PROFESSIONNELS (P. 17)

Le soutien de l'OFC aux organisations d'acteurs culturels professionnels est absolument indispensable. Toutefois, au cours de la dernière période, certaines organisations ont été contraintes à des fusions inopportunes dans des organisations nationales, seules susceptibles de bénéficier d'un soutien.

Les fusions ne devraient pas être un but mais uniquement un moyen d'améliorer les prestations aux acteurs culturels. Or, la réalité des acteurs culturels et du fonctionnement des arts vivants en Suisse romande est très différente de celle des autres régions linguistiques. L'accompagnement des

professionnels nécessite des compétences, connaissances et une compréhension du fonctionnement de la scène indépendante que l'on ne trouve pas en Suisse alémanique où les réalités sont autres.

La réduction du nombre d'organisations soutenues est contreproductive si elle ne permet pas de reconnaître et de composer avec les particularités propres à chaque région linguistique. Par ailleurs, la concentration des organisations soutenues par l'OFC à Zürich n'offre aucune garantie que les particularités propres au fonctionnement culturel des autres régions linguistiques soient réellement comprises et considérées.

- ➔ **La CORODIS souhaite que l'OFC réintroduise la possibilité de soutien aux organisations professionnelles qui jouent un rôle important dans les régions linguistiques et dont la contribution ne peut pas être fournie depuis Zürich.**

2.4.2.3 CONTRIBUTION À L'EXPLOITATION DE RÉSEAUX DE TIERS (P. 32)

- ➔ **Nous partageons les préoccupations de la SAPA concernant la menace d'une baisse de son budget liée à la nouvelle répartition des soutiens financiers qui va toucher le domaine des réseaux de tiers.**

Nous faisons partie des organisations professionnelles à avoir transmis nos archives à la fondation et considérons son rôle comme très important pour un secteur récent, éphémère par nature, qui est en train d'écrire son histoire.

Le domaine des arts de la scène connaît une forte croissance depuis 30 ans couplée à une diversification des formes et modes de création. Le patrimoine d'intérêt national, qui se constitue peu à peu, permet de porter un regard sur son évolution et de constituer un héritage culturel fort utile à la recherche. Il est constitué d'une grande variété de supports et notamment d'archives vidéo très précieuses dans un domaine où les œuvres ont des durées de vie limitée.

COMMENTAIRES SUR LA DIFFUSION EN LIGNE DES FILMS ET VIDEOS

2.3.6.1 ENCOURAGEMENT DU CINÉMA

- ➔ **Nous soutenons le projet d'extension aux géants d'internet et autres plateformes qui proposent des films suisses en ligne, de l'obligation faite aux chaînes de télévision de réinvestir dans le financement de la production audiovisuelle helvétique.**
- ➔ **Nous soutenons la Société Suisse des Auteurs (SSA) dans son désir d'étendre cette obligation de réinvestissement aux plateformes de partage de vidéo.**

Pour le comité de la CORODIS, Karine Grasset, Secrétaire générale.

Le comité de la CORODIS est composé de :

Zsuzsanna Beri, Cheffe du service des affaires culturelles du canton de Neuchâtel, Présidente - Nicolas Gyger, Adjoint à la Cheffe du service de la culture du canton de Vaud - Natacha Roos, Cheffe du service de la culture de la ville de Fribourg - Veronica Tracchia, Adjointe aux Affaires culturelles de la

ville de Nyon - Jasmine Morand, Chorégraphe et Vice-présidente de Danse suisse - Thierry Luisier,
Secrétaire général de FRAS, représentant du Pool de théâtres romands - Mathieu Berthollet, Directeur
du Poche---Genève et représentant de l'Union des Théâtres Romands.